

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

Date limite de dépôt de projets

Veillez prendre note que la prochaine date limite de dépôt de projets est établie au :

24 mai 2019

OBJECTIF DU PROGRAMME

Permettre la réalisation d'interventions ciblées visant à :

- réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion ;
- réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les terres privées appartenant à des propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la LADTF (RLRQ, chapitre A 18.1) ;
- maintenir et améliorer un réseau de chemins multiusages sécuritaire pour les divers utilisateurs du territoire ;
- accompagner les initiatives et soutenir l'organisation de différentes activités visant à favoriser l'aménagement durable du territoire forestier et la mise en valeur de la ressource forestière.

Formulaire de demande d'aide financière

Pour vos demandes, veuillez utiliser le formulaire disponible sur l'Inforoute de la MRC d'Abitibi-Ouest. [Cliquez ici](#) pour accéder à la section *Programme d'aménagement durable des forêts* sur l'Inforoute.

Vous pouvez également saisir www.mrcao.qc.ca dans votre barre d'adresses, puis cliquez sur *Aide financière*. Vous retrouverez sur ce site toute la documentation relative au programme.

À PROPOS DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST

La MRC d'Abitibi-Ouest est composée de 21 municipalités et de deux territoires non organisés. Elle est bornée au nord par le 49^e parallèle et à l'ouest par la frontière ontarienne. Les activités agroforestières sont prédominantes sur ce territoire à caractère rural, où résident 20 812 personnes. Les principaux mandats de la MRC sont ceux de l'aménagement et du développement de son territoire.

-30-

Source :

Denis Beauregard

Conseiller en communication

MRC d'Abitibi-Ouest

819-339-5671 poste 240